



Licenciement et renouvellement carte séjour

Par **manissa**, le **05/11/2017** à **23:53**

bonjour. voila mon histoire, en mai 2016 j'ai fait un changement de statut de regroupement familial(après un divorce) vers salarié. et depuis mai 2016 a aujourd'hui j'ai pas encore pris ma carte de sejour salarié.j'ai que des récépissé renouvelable tout les trois mois. j'ai commence mon travail(cdi) a avril 2016 et maintenant je suis licencié après un abandon du poste. mon récépissé est valable jusque avril 2018. alors mes questions sont: est ce que la préfecture peut il ne pas renouveler mon récépissé et de ne pas avoir la carte parce que je travail pas? si je dis rien a la préfecture par apport mon perte d'emploi est ce qu'elle peut savoir que je travail plus car quand je fait le renouvellement de mon récépissé elle me demande ni les fiches de paies ni d'autre papiers juste une photo? et aussi j'aimerais savoir est ce que avec une formation prise en charge par pole emploi je peux renouveler ma carte? j'ai peur que la préfecture ne me donne pas le nouveau récépissé car je suis demandeur d'emploi et pas salarié même si je ne suis pas démissionner? merci de me reprendre s'ils vous plait.

Par **manissa**, le **07/11/2017** à **13:12**

s'ils vous plait,j'attend toujours votre repense je suis vraiment besoin de votre repense